

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-499

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1111106-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction Appui Administrative et Financière DGA	N° 2025-499

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la ville de BORDEAUX pour la première phase du projet de réhabilitation du complexe de dalle de l'îlot 3 terrasse Koenig au sein du quartier Mériadeck - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

ème

Le quartier de Mériadeck est emblématique de l'architecture de la seconde moitié du 20^{ème} siècle et est présent à ce titre dans le site inscrit sur la liste du patrimoine mondial. Il accueille 18000 salariés et agents publics, près de 2000 habitants, avec des administrations, des entreprises, des commerces, des espaces verts. 14 îlots ont été construits, l'ensemble des constructions étant desservi par une dalle piétonne privée grevée d'une servitude de passage du public, avec différentes juxtapositions de fonction de propriété et de gestion créant une grande complexité.

Le complexe de dalle s'étant considérablement dégradé, Bordeaux métropole et la ville de Bordeaux ont mis en œuvre une solution transitoire en 1993 devant conduire au transfert de propriété au profit de Bordeaux métropole afin de résoudre durablement les problématiques de gestion et d'entretien. Ce dispositif n'était que partiel (toutes les copropriétés n'ont pas contractualisé) et il n'a pu aboutir ni au transfert effectif de propriété, ni à la réalisation des travaux nécessaires de réhabilitation.

Ainsi, la ville de Bordeaux a impulsé en 2022 la relance d'une nouvelle démarche reposant sur une analyse foncière, patrimoniale, technique et juridique afin de clarifier les différentes problématiques avec une approche par îlot.

L'îlot 3, dénommée Terrasse Koenig, est composée des propriétés foncières suivantes :
Sur la dalle :

- La DGFIP, parcelle KA 96 et 97.
- La région Nouvelle Aquitaine, parcelle KA 94 et 155
- La ville de Bordeaux, parcelles KA 133, 134, 135 et 154
- Le département de la Gironde, parcelle KA 93 et 44

Bordeaux métropole est propriétaire, sur ledit îlot, en rez de rue de la parcelle KA 153 et KA 104.

La ville de Bordeaux s'est rapprochée des administrations propriétaires de l'îlot Koenig et il a été convenu d'initier le projet de remise en état, décomposés en 2 phases, l'une d'études et de diagnostics et l'autre de travaux de réhabilitation le cas échéant, et ce dans un but de sécurisation des conditions de circulation piétonnière et de la structure de la dalle. Afin de garantir une cohérence d'ensemble pour le réaménagement à venir, il est nécessaire qu'un

projet unique englobe la totalité des espaces concernés et donc qu'une co-maîtrise d'ouvrage se mette en place entre la ville et les autres administrations propriétaires présentes sur la dalle.

La présente délibération a pour objet l'engagement de la première phase au moyen d'une délégation de la maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole à la ville de Bordeaux et la signature de la convention s'y rapportant. Cette phase sera confiée par la ville de Bordeaux à la SPL Copublic dans le cadre d'un mandat.

Le montant estimé de cette phase s'élève à 176 640€ TTC (y compris la rémunération de Copublic). La part de financement incombant à Bordeaux métropole s'établirait à 25 968€ TTC, au regard du prorata de surface et de la répartition égale des frais de mandat entre les différentes administrations concernées.

A l'issue de cette phase, Bordeaux Métropole pourra décider de la poursuite du projet et d'engager le cas échéant les éventuels travaux lui incombant. Cette phase fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un avenant à la présente convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L2422-12 du code de la commande publique.

VU les parcelles KA153 et KA 104 propriétés de Bordeaux Métropole situées dans le périmètre de l'îlot Koenig

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de cette démarche visant à sécuriser les conditions de circulation piétonnière et de la structure de dalle

CONSIDERANT QUE pour l'optimisation des moyens techniques et financiers, la réalisation des études et des diagnostics préalables au projet de remise en état de l'îlot 3 Koenig ne doit relever que de la seule maîtrise d'ouvrage communale

DECIDE

Article 1 : La Présidente est autorisée à déléguer la maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole au titre des parcelles relevant de son domaine et à signer la convention organisant les modalités de cette délégation pour la phase études et diagnostics jointe en annexe et tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Article 2 : Le financement de Bordeaux Métropole, estimé à 25 968 € TTC, s'imputera au budget des exercices concernés au chapitre 20, article 2031, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POUTOU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;

Ne prend pas part au vote : Madame BRU, Madame FERREIRA, Monsieur GUENDEZ, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur PAPADATO, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,